

Transmission par courriel  
[francois.legault.ASSO@assnat.qc.ca](mailto:francois.legault.ASSO@assnat.qc.ca)  
Transmission au bureau du Premier Ministre  
par son bureau de comté

Gatineau, le 30 mars 2022

Monsieur François Legault  
Premier ministre  
Assemblée nationale du Québec  
Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

**Objet : Les retraités du secteur public et l'indexation du RREGOP**

Monsieur le Premier Ministre,

L'actualité politique des deux dernières années a été tournée vers la pandémie et ses conséquences sur toute la société et plus particulièrement sur les personnes âgées. Un groupe très important d'aînés est cependant délaissé depuis plus de 40 ans et ce sont les personnes retraitées qui ont cotisé au RREGOP.

Nous savons que vous connaissez le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics) qui a été créé en 1973. Nous nous permettons de vous rappeler que de 1973 à 1982 les retraités de ce régime de retraite ( le personnel du secteur de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique) ont reçu une rente équivalente au coût de la vie soit une rente indexée à 100 %. En 1982, la récession plombe les finances publiques, le gouvernement impose les conditions de travail des employés de l'État à coups de décrets et l'indexation du RREGOP passe de 100 % à une quasi non-indexation pour une période de 17 ans soit de 1982 à 1999. À partir de l'an 2000, la rente est partiellement indexée, soit 50 % du coût de la vie.

Illustrons les effets de cette faible indexation, pour une infirmière, une préposée aux bénéficiaires ou un enseignant qui a pris sa retraite en 2018 : 1982 à 1999, 0% d'indexation, 2000 à 2018 indexation à 50% du coût de la vie, conclusion rente indexée à 25% pour 35 années de service. Vous, monsieur le Premier Ministre, avec votre formation de comptable, vous savez qu'après plus de 20 ans de si faibles hausses d'indexation, la rente de retraite a perdu de 30 % à 40 % de son pouvoir d'achat initial.

Cette iniquité flagrante touche au 31 décembre 2020 un total de 1 445 709 personnes, dont 308 901 personnes retraitées<sup>1</sup> ainsi que les veuves et veufs des conjoints décédés et les futurs retraités.

Nous avons contribué par nos cotisations à faire en sorte que le Fonds du RREGOP alimenté à 100% par les cotisantes et cotisants soit un régime très bien capitalisé. La valeur marchande du Fonds du RREGOP au 31 décembre 2020 est de **82,4 G\$** <sup>2</sup>. Nous n'avons pas à vous rappeler que le gouvernement du Québec n'a jamais contribué à ce Fonds.

Nous affirmons avec fierté que les cotisants actuels et les retraités au Fonds du RREGOP ont contribué à la vitalité économique du Québec. Les cotisations ont permis à ce Fonds de générer des rendements très importants (les rendements du RREGOP sur 10 ans au 31 décembre 2020 sont de **8,8 %** <sup>4</sup>) qui ont un impact tant sur le plan des investissements de la Caisse de dépôt et de placement du Québec que sur la cote de crédit très enviable du gouvernement.

Malgré ces excellents rendements, la rente moyenne s'élevait à 20 073 \$ au 31 décembre 2020. Les retraités du RREGOP ne sont certes pas « les gras durs du système ». Les femmes représentaient 72,5 % des prestataires lors de la dernière évaluation actuarielle en 2017, la rente moyenne s'élevait alors à 17 736 \$. Comment ne pas y voir les effets aggravants de la désindexation sur les femmes âgées?

Ne serait-il pas temps que votre gouvernement prenne le parti des personnes retraitées et de tous ses anciens employés et qu'il leur accorde une juste compensation financière pour les 17 années de non-indexation et qu'il rehausse l'indexation de la rente limitée à 50 % depuis l'année 2000. Ne serait-il pas temps que votre gouvernement qui veut attirer et retenir du personnel de la santé, de l'enseignement, particulièrement en Outaouais, offre un régime de retraite indexé à 100% du coût de la vie comparable à celui des grandes municipalités, des universités et du gouvernement fédéral.

Vous avez fait preuve d'audace en modifiant les règles en matière de négociation des conventions collectives en privilégiant un rattrapage salarial pour certains groupes de travailleurs. Nous vous prions de faire preuve de la même détermination et de la même audace en reconnaissant, non seulement, cette iniquité, mais en vous engageant à la corriger dans les prochains mois.

Vous avez tous les leviers en main pour corriger une formule d'indexation discriminatoire pour les retraités du RREGOP alors que les excellents rendements des dernières années ont généré des surplus actuariels. Il est grand temps d'offrir une compensation équitable et une rente indexée aux 310 000 personnes retraitées du RREGOP qui sont touchées doublement par la très faible indexation de leur retraite et par l'augmentation du coût de la vie à 5,4% en février dernier. Nous comptons sur vous et sur votre équipe ministérielle pour tout mettre en œuvre pour remédier, d'ici la prochaine année, à cette situation inéquitable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, nos salutations distinguées

Association québécoise de défense des droits  
des personnes retraitées et préretraitées de l'Outaouais

Luce Bernier, présidente  
Serge Bordeleau, trésorier  
Denis Carrier, administrateur.

C.c. Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants  
Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, ministre responsable de la région de l'Outaouais

1. RETRAITE QUÉBEC, Rapport annuel de gestion, répartition de la clientèle selon le régime de retraite au 31 décembre 2020
2. RETRAITE QUÉBEC, février 2021, Rendements du RREGOP
3. RETRAITE QUÉBEC, février 2021, Rendements du RREGOP